



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

**DELIBERATION**  
**N° 21/33**

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

**DATE DE CONVOCATION**  
Le 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente septembre à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

A partir de 11 heures, après épuisement de l'ordre du jour et la présentation de la migration vers le site emploi territorial (SET), la présidence de séance a été assurée par M. Jacques HEESTERMANS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mme la Présidente ayant dû rejoindre une autre réunion.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire de ARVILLE - Présidente	Présente puis excusée à partir de 11h	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Jacques HEESTERMANS</b> Adjoint au Maire de Cesson 1 <sup>er</sup> Vice-Président	Présent	<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
<b>Mme Jocelyne KULPA- BETTENCOURT</b> – Adjointe au Maire de MAUPERTHUIS - 2 <sup>ème</sup> Vice- présidente	Excusée	<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé
<b>M. Mathieu VISOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-les-Meaux 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Excusée	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente*

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Excusée	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente
<b>Mme VERTENEUILLE Nicole</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Présente à partir de 9h45, après l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Excusé
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent*
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA- VILLE	Présente*	<b>M. Yves JEGO</b> Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GREGY- SUR-YERRES	Excusée	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN- BRIE	Excusé
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS	Présent	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY- COSSIGNY	Excusée
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR- ESSONNE	Excusé	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MEE-SUR- SEINE	Excusé

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent à partir de 9h45, après l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES- ORMEAUX	Présente	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
<b>M. Christian TAILLEFUMIER</b> Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	<b>M. Alain AUBRY</b> Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY- BEAUBOURG	Présent*
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Présent*
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	18
<b>Présents prenant part au vote</b>	18
<b>Pouvoir</b>	1
<b>Votants</b>	19

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jacques HEESTERMANS jusqu'à 11 heures, M. Gérard CHOMONT à partir de 11 heures.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- l'avis du comité technique en date du 31 août 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

Catégorie	Grade	Suppressions
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	7
C	Agent de maîtrise	1
B	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	2

Article 2

D'approuver le tableau des effectifs actualisé joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 30 septembre 2021

La Présidente du Centre de gestion,  
Maire d'Arville,



*[Signature]*  
Anne THIBAUT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 05/10/2021

Date d'affichage : 04/10/2021